



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Commune de Lissac-sur-Couze

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011 187-005 du 27 juin 2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

approuvé date 7 février 2011 aléa **Mouvement de terrain**

Les documents de référence sont: Consultable sur Internet : oui non

* **Règlement du P.P.R. Mouvement de terrain**

* **la carte de zonage réglementaire du P.P.R. à l'échelle 1/5000ème**

* **les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des 29 décembre 1999 (inondations, coulées de boue et mouvement de terrain) 6 août 2001 (inondations et coulées de boue) et 26 juin 2008 (mouvement de terrain)**

Ces documents sont consultables en mairie et à la préfecture (bureau DRLC3 ou SIACEDPC)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont: Consultable sur Internet : oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité ~~zone Ia~~ ~~zone Ib~~ ~~zone II~~ ~~zone III~~ **zone 0**

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

* **cartographie indicative du zonage réglementaire du P.P.R. Mouvement de terrain, à l'échelle 1/25000ème**

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour

TULLE le 06 JUIL 2011

Le Préfet,

Alain ZABULON